

CLUB CŒUR ET SANTÉ VALLÉE DE LA MAURIENNE



**REJOIGNEZ
NOTRE CLUB CŒUR ET SANTÉ**
VENEZ PRENDRE SOIN DE VOTRE CŒUR
DANS UN CADRE CONVIVIAL



www.fedecardio.org

Devenez acteur de votre santé, rejoignez le Club Cœur et Santé Vallée de la Maurienne !

Un environnement convivial et un accompagnement pour :

- pratiquer une activité physique adaptée et renforcer votre cœur
- maîtriser votre alimentation
- combattre le stress
- vous aider à arrêter le tabac
- créer du lien social
- vous initier aux gestes qui sauvent
- participer à des journées thématiques
Les activités de réentraînement à l'effort en salle (gymnastique-cardio, vélo, marche, etc.) sont encadrées par une enseignante en activités physiques adaptées à la santé.

Tous les mercredis de 17h30 à 18h30

Dans la salle de rééducation du service SMR (2ème étage) du Centre Hospitalier Vallée de la Maurienne

Pour vous renseigner et vous inscrire : Danielle Clément 06 08 10 19 64 ou Philippe Langlet 06 86 55 02 28 ccsmaurienne@gmail.com

JOBS D'ÉTÉ 2025

Les jeunes tourienais(es) âgé(es) de 18 à 23 ans

(18 ans révolus et l'année des 23 ans)

qui souhaitent travailler à la commune cet été doivent

demandeur un dossier en mairie et le transmettre

par mail : mairie@latourenmaurienne.fr

avant le 30 avril 2025 dernier délai.



Mairie La Tour-en-Maurienne
Hermillon
mairie@latourenmaurienne.fr
Tél. 04 79 64 27 72

Mairie annexe
Le Châtel
lechatel@latourenmaurienne.fr
Tél. 04 79 64 24 80

Mairie annexe
Pontamafrey-Montpascal
pontamafrey@latourenmaurienne.fr
Tél. 04 79 83 40 03



www.latourenmaurienne.fr



LaTourEnMaurienne



L'Echo de la Tour

N° 39

Le Conseil municipal de La Tour-en-Maurienne s'est réuni le mardi 08 avril 2025 à 18 heures, salle des commissions, en Mairie de Pontamafrey, sous la présidence de Monsieur DURBET Yves, Maire. Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux, le Maire constate que le quorum est atteint.

Membres Présents : DURBET Yves, FALQUET Philippe, FRUMILLON Michel, BOCHET Danielle, FRUMILLON Mireille (arrivée à 18h17), STASIA Jean-Michel, MORRUGARES-BAROU Sabine, NORAZ Alain, REYNAUD Claude, DEFUNTI Elisabeth, DUPRAZ-CHAUDET Laure, OLIVE Philippe, POLTRON Martine (arrivée à 18h09), VALENZANO Justine (arrivée à 18h27), TRUCHET Anaïs.

Membres représentés : BERNARDET Sophie (a donné procuration à BOCHET Danielle), AVANZI Louis (a donné procuration à OLIVE Philippe), VALLIN Rémi (a donné procuration à TRUCHET Anaïs).

Membre absent : DOMINJON Alain

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 février 2025.

Secrétaire de séance: MORRUGARES-BAROU Sabine

Date de la convocation : le 03 avril 2025

Monsieur Le Maire soumet à l'assemblée l'ajout de 2 points à l'ordre du jour.

- Avancement de grades- Créations d'emploi
- Cession bail à construction

Vote : 15 Pour

Ordre du jour

1 - Personnel

- Embauches emplois d'été 2025,
- Embauches occasionnelles entretien chemin de la Platière,
- Renouvellement emploi permanent Agent des Services Techniques,
- Protection sociale complémentaire – Mandatement du Centre de Gestion .

2 - Budget

- Comptes de gestion 2024 du budget principal et du budget de l'eau/assainissement,
- Comptes administratifs 2024 du budget principal et du budget de l'eau/assainissement,
- Affectations des résultats 2024 du budget principal et du budget de l'eau/assainissement,
- Vote des taux d'imposition 2025,
- Budgets primitifs 2025 du budget principal et du budget de l'eau/assainissement,
- Attributions de subventions 2025.

3 - Validation du Schéma Directeur d'Assainissement.

1 - Personnel

▪ Embauches emplois d'été

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire d'employer des jeunes durant les vacances scolaires afin d'assurer divers travaux d'entretien courant sur les bâtiments et voiries communaux.

Il propose de recruter des jeunes pour la période du 05 mai au 30 septembre 2025, âgés de 18 à 23 ans.

Les dossiers de candidatures sont à déposer en mairie avant le 30 avril 2025.

Vote : 15 Pour

Arrivée de Madame POLTRON Martine.

▪ Embauches pour l'entretien du chemin de la Platière

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan a intégré les sentiers dans la notion d'intérêt communautaire et en assure l'entretien (fauchage) dont celui de la Platière. La commune a choisi de continuer à en faire l'entretien, en contrepartie la 3CMA verse une compensation financière de 1 500 €.

La journée de corvée, organisée chaque année sur le chemin de La Platière, nécessite de recruter les personnes qui le souhaitent, pour 10h de travail, au taux horaire du SMIC. La date de cette journée reste à déterminer.

Les personnes intéressées s'inscriront en mairie.

Vote : 16 Pour

Arrivée de Madame FRUMILLON Mireille.

▪ **Création d'un emploi permanent - Agent de maîtrise principal**

Monsieur Jean-Michel STASIA, Adjoint en charge des ressources humaines, informe l'assemblée qu'il convient de créer un emploi d'agent de maîtrise principal pour 3 ans, en CDD, pour faire suite au contrat de 3 ans mis en place en 2022 pour le poste de responsable des services techniques.

Ce 2nd CDD sera obligatoirement suivi d'un CDI en cas de renouvellement. L'offre d'emploi a été déposée sur le site du Centre de Gestion. Un jury de recrutement examinera les candidatures. M. le Maire procédera au recrutement de l'agent.

Vote : 17 Pour

▪ **Protection sociale complémentaire – Mandatement du CDG73 afin de conclure une convention de participation sur le risque « santé »**

Monsieur Jean-Michel STASIA, Adjoint en charge des ressources humaines, informe les conseillers de l'obligation de participation financière des employeurs publics à des contrats d'assurance (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents, en matière de santé, à compter du 1er janvier 2026.

La participation mensuelle des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à ce financement ne peut être inférieure à 15 euros par agent.

L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents.

La complémentaire santé recouvre les frais de soins de santé, non couverts ou partiellement couverts, par la Sécurité Sociale, tels que l'achat de médicaments, les frais d'optique, l'aide auditive, le forfait journalier et les frais dentaires.

Le montant accordé par la collectivité peut être modulé selon le revenu ou la composition familiale de l'agent, dans un but d'intérêt social.

Le Centre de gestion de la Savoie (Cdg73) a lancé, pour le compte des collectivités qui le demandent, une procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme compétent et de conclure avec celui-ci, à compter du 1er janvier 2026 et pour une durée de 6 ans, une convention de participation sur le risque « Santé ».

Il est donc proposé de mandater le Cdg73 à cet effet.

Vote : 17 Pour

Arrivée de Madame VALENZANO Justine.

▪ **Avancements de grade - Créations d'emplois**

Monsieur Jean-Michel STASIA, Adjoint en charge des ressources humaines, rappelle qu'il appartient au conseil municipal, dans le cadre des avancements de grade, de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Un agent de la collectivité titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, réunit les conditions pour être promu au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et est inscrit sur le tableau annuel d'avancement.

Il convient ainsi de créer l'emploi correspondant, à raison de 28 h hebdomadaires.

Vote : 18 Pour

Un agent de la collectivité titulaire du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, réunit les conditions pour être promu au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et est inscrit sur le tableau annuel d'avancement.

Il convient ainsi de créer l'emploi correspondant, à raison de 35 h hebdomadaires.

Vote : 18 Pour

2 - **Finances**

Madame Danielle BOCHET, Maire déléguée chargée des finances, rappelle la tenue, en amont de cette assemblée, des commissions des travaux et des finances, afin d'examiner et opérer des choix quant aux budgets du service de l'eau / assainissement et du budget principal.

▪ **Comptes de gestion 2024**

Madame Danielle BOCHET propose d'approuver les comptes de gestion 2024 de la trésorerie, en conformité avec les comptes administratifs tenus en mairie :

· Approbation du compte de gestion 2024 de l'eau et de l'assainissement : *Vote : 18 Pour*

· Approbation du compte de gestion 2024 du budget principal : *Vote : 18 Pour*

▪ **Comptes administratifs 2024**

Madame Danielle BOCHET présente les résultats de chacun des comptes administratifs 2024 et propose de les approuver. M. le Maire sort de la salle lors du vote.

Vote : 17 Pour

▪ **CA 2024 du budget principal:**

		Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	2 056 871.30 €	2 555 082.77 €	498 211.47 €	128 890.52 €	627 101.99 €
	Section d'investissement	934 228.36 €	1 482 098.01 €	547 869.65 €	-518 645.93 €	29 223.72 €
Restes à réaliser	Investissement	640 739.57 €	467 255.60 €	-173 483.97 €		-173 483.97 €
Budget total (résultat exploitation + résultat investissement + solde des R à R) =						482 841.74 €



CHANTIER JEUNES À VENIR

Si tu as entre 16 et 18 ans et que tu habites dans la 3CMA ?

Tu peux postuler au prochain chantier qui aura lieu **DU 15 AU 18 JUILLET 2025**

Viens t'inscrire au service jeunesse **avant le 02 juin (entretien entre le 02 et 19 juin)**

Tel: 06 34 30 51 36



IPNS, ne pas jeter sur la voie publique.

SAMEDI 17 MAI DE 19H À 20H30

8€

Afin d'aider à financer leur projet de séjour à Majorque, les jeunes du Service Jeunesse vous proposent une

VENTE DE PLAT A EMPORTER

- PLAT PAËLLA ROYALE
- DESSERT GATEAU AUX AMANDES TYPIQUE DE MAJORQUE

RÉSERVATION OBLIGATOIRE AVANT LE LUNDI 12 MAI AU SERVICE JEUNESSE, PAR SMS AU 06 15 19 42 83 OU PAR MAIL À ESPACEJEUNES@CIAS-3CMA73.COM

RETRAIT DES COMMANDES SERVICE JEUNESSE CIAS 3CMA

383 avenue du Mont Cenis 73300 Saint-Jean-de-Maurienne espacejeunes@cias-3cma73.com



UNE JOURNÉE POUR PRENDRE SOIN DE VOUS - Gratuite
Mardi 17 juin - La Tour-en-Maurienne
Salle Polyvalente Léopold Durbet, 296 Route de Montandré

MATINÉE accueil à partir de 9h45
10h - 11h : Conférence « Petit-déjeuner vitalité » avec dégustation, animée par Elodie Naty, Chargée de Prévention et Promotion de la santé (Radianoe Mutuelle)
11h - 11h45 : Atelier découverte de la Zumba, animé par Murielle Lemaire, animatrice sportive (EPGV)

Pause déjeuner libre (ramenez votre pique-nique)
Un apéritif offert pour les 80 ans de Radianoe !

APRÈS-MIDI
14h - 15h : Atelier « Boostez votre mémoire avec l'activité physique », animé par Benoit Cluzel, animateur sportif (EPGV)
15h15 - 16h15 : Conférence sur le sommeil « Bien dormir : pourquoi ? comment ? » animée par Elodie Naty, Chargée de Prévention et Promotion de la santé (Radianoe Mutuelle)

Et durant la journée...

- Massage assis (Marjorie de Nymphaea Au Cœur de Soi)
- Atelier pour tester votre forme avec l'EPGV
- Pédalez pour préparer votre smoothie
- Jeu concours avec des lots à gagner

Radianoe mutuelle groupe malakoff humanis

Inscription gratuite sur radianoe.fr

A la journée ou aux ateliers de votre choix

Renseignements au 03 80 28 29 01

EPGV

Service communication / Radianoe / 14/05/2025 / 08/10/2024

INSPIRATION ART ABORIGENE AUSTRALIE

Exposition de peintures Evelyne Lamoureux



Du 13 mai au 27 juin 2025

Médiathèque d'Hermillon - aux horaires d'ouverture

04 79 59 64 82



FÊTE DES MÈRES

Monsieur le Maire et son conseil municipal

vous invitent le

Samedi 24 mai 2025

à partir de 17h30

À L'espace Léopold Durbet - Hermillon

Au programme pour chouchouter

les mamans et leur famille :

Des animations proposées par

Justine de Chamallow et

Sylvain Baudoin artiste,

Des surprises, une rose,

Un verre de l'amitié.



CA 2024 de l'eau et de l'assainissement:

		Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section d'exploitation	303 155.37 €	300 396.51 €	-2 758.86 €	14 234.78 €	11 475.92 €
	Section d'investissement	429 672.97 €	410 275.66 €	-19 397.31 €	147 076.92 €	127 679.61 €
Restes à réaliser		Investissement	106 029.00 €	149 723.00 €	43 694.00 €	43 694.00 €
Budget total (résultat exploitation + résultat investissement + solde des R à R) =					182 849.53 €	

Vote : 17 Pour

Monsieur Yves DURBET rejoint l'assemblée.

Affectations des résultats

Madame Danielle BOCHET propose les affectations de résultats suivantes :

Budget Principal :

- Excédent global de fonctionnement : 627 101.99 €
- Déficit global d'investissement (dont RAR): 144 260.25 €

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

- Section d'investissement : 144 260.25 € au compte R1068
- Section d'exploitation : 482 841.74 € au compte R002

Vote: 18 Pour

Budget de l'eau et de l'assainissement :

- Excédent global d'exploitation : 11 475.92 €
- Excédent global d'investissement : 127 679.61 €

Il est proposé d'affecter l'excédent d'exploitation de la manière suivante :

- Section d'investissement : 127 679.61 € au compte R001
- Section d'exploitation : 11 475.92 € au compte R002

Vote : 18 Pour

Taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de procéder au vote des taux d'imposition 2025.

Il rappelle que ces taux sont identiques à ceux de 2024.

En conséquence, il propose de fixer les taux comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 128.58 %
- Taxe d'habitation (sur résidences secondaires) : 6.31 %

Il précise que les taux ajustés aux 3 communes historiques n'ont pas encore été transmis par les services fiscaux. Ils seront diffusés dans le bulletin L'Echo de la Tour dès leur réception.

Vote : 18 Pour

Budgets primitifs 2025

Budget Primitif 2025 principal :

Danielle BOCHET présente les sommes inscrites au budget, ainsi que les différents investissements prévus.

Yves DURBET précise que différents matériels ont été inscrits, préconisés par le service Prévention de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan :

- Chaises ergonomiques pour les ATSEM des écoles d'Hermillon et Le Châtel.
- Matériel d'intervention pour les travaux en profondeur effectués par les agents des services techniques.

Laure DUPRAZ CHAUDET interroge le Maire au sujet de l'affaissement de terrain de La Recourbaz (Saint Jacques). Il lui répond être en attente d'une évaluation avant d'envisager une intervention.

Danielle BOCHET propose à l'assemblée de valider le BP 2025 équilibré comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 004 094.74 €	3 004 094.74 €
Investissement	2 176 951.85 €	2 176 951.85 €

Vote : 18 Pour

Budget Primitif 2025 de l'eau et de l'assainissement :

Danielle BOCHET présente les sommes inscrites au budget, ainsi que les différents investissements prévus.

Elle propose à l'assemblée de valider le BP 2025 de l'eau et de l'assainissement équilibré comme suit :

Vote : 18 Pour

	Dépenses	Recettes
Exploitation	328 675.35 €	328 675.35 €
Investissement	648 313.97 €	648 313.97 €

Vote : 18 Pour

BUDGET COMMUNE - EAU et ASSAINISSEMENT

DEPENSES PREVUES EN INVESTISSEMENT

Principales dépenses d'investissement :

- Budget communal

- *Aménagement Mairie de Hermillon : 412 000 €
- *Eclairage public : 118 000 €
- *Isolation phonique et mobilier du restaurant scolaire : 23 200 €
- *Voirie devant Mairie d'Hermillon : 252 000 €
- *Toilettes Chaussy : 70 000 €
- *Sols et murs salles de classe école de Pontamafrey : 19 000 €
- *Parking Mairie de Pontamafrey : 18 200 €
- *Bachat Montandré : 5000 €
- *Pont Levant de Pontamafrey : 52 000 €
- *Enrochement Crêt Girod : 16 800 €
- *Enrobés chemin de La Fontanette : 27 000 €
- *Colombarium et mur cimetière Pontamafrey : 70 000 €
- *Stores Foyer Rural : 15 500 €
- *Terrain parking école Hermillon : 24 000 €
- *Mur soutènement route du Droux: 17 800 €
- *Réhabilitation du Prieuré Le Châtel (études) : 9 500 €
- *Réhabilitation garage communal de Hermillon (études) : 10 000 €
- *Acquisition d'un tractopelle : 137 000 €
- *Matériel Services Techniques: 8 000 €
- *Etude requalification traversée Pontamafrey : 30 000 €
- *Chapiteaux : 36 000 €

- Budget Eau - Assainissement

- * Schéma Directeur de l'Assainissement : 51 400 €
- * Schéma Directeur de l'Eau : 21 600 €
- * Assainissement L'Echaillon – Le Châtel : 210 000 €
- * Assainissement Le Praz – Le Châtel : 21 900 €
- * Réseau eau-assainissement Château Feuillet : 17 400 €

Attribution de subventions 2025 :

Danielle BOCHET présente le travail préparatoire de la commission des finances relatif aux demandes de subventions reçues pour l'année 2025.

Il est rappelé que les associations sportives se voient attribuer la somme de 40 € par jeune scolarisé adhérent et résidant sur le territoire de La Tour-en-Maurienne.

Concernant les autres associations, il est proposé de valider les décisions d'attribution des la commission des finances.

Association Le Colporteur : 14 000 € *Vote : 17 Pour*

Comité des Fêtes de Pontamafrey : 150 €	Club des Mûrs Mûres : 875 €
Office National Anciens Combattants : 200 €	Jeunes Sapeurs Pompiers : 200 €
Amicale des Pompiers de St Jean de Mne : 100 €	Les Infernales du Sapey : 300 €

Vote : 18 Pour

(Monsieur Michel FRUMILLON ne prend pas part au vote de la subvention attribuée à l'association Le Colporteur).

▪ Cession bail à construction

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la demande de la SCI TOUGO concernant le bail à construction relatif au terrain situé en Zone Artisanale de Longefan. Il précise que ce bail à construction a été signé entre la commune d'Hermillon et la SCI TOUGO en 1989, pour une durée de 50 ans.

Il a été décidé de consentir à la demande de la SCI à condition d'y intégrer les loyers restant à percevoir.

Il présente donc la proposition de cession ainsi que le mode de calcul arrêté à la date du 30 juin 2025, pour 306 188.44 € HT. et invite l'assemblée à valider cette proposition.

Le Maire rappelle enfin que cette recette aurait pu être intégrée au budget de la commune voté au préalable, mais seules des recettes certaines y ont été inscrites.

Vote : 18 Pour

3- Validation projet de zonage - Schéma directeur d'assainissement

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal que ce dossier d'actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement (conduit de 2021 à 2024) soit examiné, avant sa validation lors d'une prochaine réunion de conseil. Des corrections sont à apporter, qui seront transmises au cabinet en charge de ce dossier.

Un schéma directeur d'assainissement a, en effet, une portée réglementaire importante et ne peut comporter des approximations.

Il rappelle que le zonage d'assainissement des eaux usées a pour objet de délimiter :

- les zones d'assainissement collectif où la collectivité compétente assure la collecte et le traitement des eaux usées domestiques,

- les zones d'assainissement non collectif où la mise en place de réseaux d'assainissement n'est pas envisagée et au sein desquelles le SPANC assure le contrôle des installations individuelles.

Séance levée à 20h23.

BIBLIOTHÈQUE D'HERMILLON

Lundi 5 mai à 10h

Lecture jeune public 

Mercredi 14 mai de 14h à 16 h

Atelier fête des mères, sur inscription au 04 79 59 64 82 ou mail

celine.aguettaz@latourenmaurienne.fr

BIBLIOTHÈQUE DE PONTAMAFREY

Mercredi 30 avril de 9h30 à 12h

Atelier Zentangle avec Dominique Déquier

« Atelier Complet »

Mercredi 14 mai de 9h30 à 11h30

Atelier fête des mères, sur inscription au 04 79 59 04 61 ou mail

pontamafrey.biblio@orange.fr 

Dates des messes aux alpages :

Le dimanche 06 juillet à 10h30

Messe au chalet de La Platière

Le dimanche 27 juillet à 10h30

Messe au hameau de St Jacques

Le vendredi 15 août à 10h00

Messe à Montpascal 

Taux d'imposition 2025

Incidence du lissage sur les taux d'imposition, par commune historique (années 2020 - 2032)

	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties			Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties			Taxe d'Habitation (sur résidences secondaires)		
	Taux voté	Taux à retenir	Produit	Taux voté	Taux à retenir	Produit	Taux voté	Taux à retenir	Produit
Le Châtel	25.00%	27.03%	46 086.00 €	128.58%	185.81%	9 662.00 €	6.31%	13.62%	7 298.00 €
Hermillon		24.09%	468 551.00 €		96.30%	5 200.00 €		7.74%	5 538.00 €
Pontamafrey-Montpascal		26.37%	272 930.00 €		94.33%	3 396.00 €		2.44%	3 116.00 €
			787 567.00 €			18 258.00 €			15 952.00 €